



Syndicat C.G.T. des Personnels du Conseil Général du Finistère

32, bd Dupleix, 29196 Quimper cedex

courriel : cgt@cg29.fr

tél/répondeur : 02.98.52.25.66

site web : <http://cgt.cg29.free.fr>

fax : 02.98.52.26.59

Quimper, le 9 novembre 2006

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE - 28/09/2006

A quand une ORGANISATION DURABLE ?

Depuis une dizaine d'année, les différentes directions sont régulièrement cassées, réorganisées, désorganisées, chamboulées...

Nous ne sommes pas des pions à trimbaler dans des cases d'organigrammes.

Aux questions posées, l'administration nous donne les réponses suivantes :

- « *L'organisation générale est politique, ça ne vous regarde pas* »
- une question concrète : « *Ce n'est pas décidé, ça va être vu plus tard* » Quand ? Mystère
- et surtout avec qui ? même les chefs de service ne sont pas au courant, mais comme il est dit dans le document du CTP « *un travail mené dans la **concertation** et la **transparence** : avec la participation des **directeurs** concernés et en informant les **vice-présidents** et le **bureau*** » un commentaire ?
- Et puis de toute façon « *Ca ne changera rien pour les agents* » Ah bon !

Parce que connaître les nouveaux interlocuteurs, les nouvelles procédures, organiser les circuits de courrier, orienter les appels téléphoniques, former les collègues, se former à de nouveaux logiciels, quand ce n'est pas changer complètement de travail etc... ce n'est rien ?

Que deviennent le service social du personnel, la partie bâtiments des ATD, le pôle mer, le lien territoires/service logement, quelle place pour les conseillers logement, le service d'action sociale (dans une DGA un jour, dans une autre le lendemain), que sera la direction de l'enseignement, quels changements concernant la maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre ? etc, etc, etc ...

Il n'existe pas d'organisation idéale. Le changement permanent revient à nier l'expérience des agents, leur connaissance de l'organisation. Il est plus difficile de nouer des liens dans de telles circonstances, l'histoire des services se perd, le désabusement et l'isolement gagnent du terrain. Réflexion d'une collègue « J'ai quitté le service il y a trois ans, je n'y connais plus personne ».

Un « management » individualisé à outrance. Est-ce cela que cherche la direction ?

Une chose est sûre : « *la réorganisation se fera à effectifs constants* ». Comme les missions s'élargissent et que l'état ne compense pas intégralement *faut-il en conclure que ce sera :*

missions élargies : effectifs amoindris ?

Et pendant ce temps là, **une étude de plus pour la réorganisation** des services :
47 000 euros

Voir au verso les autres dossiers du CTP

Pour plus de détails sur les dossiers ci-dessous, voir l'espace syndical sur Finistnet

Charte informatique . vote de la cgt : **Oui mais**

La mise en place de la charte a le mérite de préciser certains points : utilisation de la messagerie à usage privé toléré, conditions d'accès de l'employeur aux données personnelles réglementée, codes d'accès strictement individuels, etc...

Cependant deux points restent insuffisamment traités : le traitement des données confidentielles professionnelles, sociales ou médicales, et la période de mise en œuvre.

Actuellement la charte est inapplicable du jour au lendemain : des collègues partagent des mots de passe, non par négligence, mais bien par nécessité. Il faudra bien trouver des solutions. Il n'est pas question que des collègues fassent les frais des ordres contradictoires de la direction.

Service des archives . vote de la cgt : **Oui mais**

L'organisation tient compte de l'avis des agents, néanmoins les effectifs sont insuffisants pour développer notamment le service aux communes, très demandeuses. Du coup l'appel à la sous-traitance est fréquent.

Service de Placement familial : vote de la cgt : **abstention**

La création d'un tel service va bien dans le sens de reconnaissance des assistantes familiales.

Néanmoins elles restent confrontées à de nombreux problèmes : embauche, indemnités d'attente, reconnaissance au sein des équipes, retraites, comment sera appliquée la loi de 2005, etc...

Techniciennes de surface .dossier pour information

La direction avait commencé à grouper les horaires de travail le soir, sur Quimper, sans demander l'avis des premières concernées. La réaction des techniciennes de surface a permis de mettre le projet en attente et d'étudier d'autres possibilités.

La ville de Rennes a mis en place une organisation originale : le ménage est fait pendant les heures de bureau. Une délégation du CG va se rendre à Rennes. Nous avons demandé que des techniciennes de surface participent à cette délégation.